



Journée internationale des femmes : État des lieux et zoom sur les violences conjugales

À l'occasion de la journée internationale des femmes de mars 2007, l'Insee Lorraine et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes de Lorraine ont élaboré un dossier intitulé "Femmes... Réalités". Construit autour de la Charte de l'égalité entre les hommes et les femmes, il permet d'identifier des problématiques fondamentales auxquelles sont soumises les femmes, de les illustrer à l'aide d'indicateurs chiffrés, dont un zoom systématique sur la Lorraine. À l'instar de la Charte, le dossier est tourné vers l'action et accorde une place aux voies empruntées pour avancer vers l'égalité entre les hommes et les femmes. Le présent article est issu de ce dossier accessible sur le site internet de l'Insee Lorraine : il en livre un aperçu en focalisant sur la lutte contre les violences envers les femmes.

La construction et la publication systématique de données économiques et sociales sexuées constitue désormais une dimension essentielle des systèmes statistiques publics. L'actualisation régulière des chiffres clés de l'égalité entre les hommes et les femmes en France s'inscrit dans cette logique. Les informations utilisées dans ce dossier émanent de multiples acteurs, internationaux, nationaux et régionaux, appartenant tant à la sphère statistique qu'à celle des acteurs politiques ou associatifs.

sion et à l'action politique dans le cadre d'une prise en compte généralisée du genre dans la société. Il s'agit de rompre avec les choix sociétaux tendant à cantonner les femmes et les hommes dans des rôles traditionnels, et à transformer, chaque jour un peu plus, une réalité biologique, le sexe, en une catégorie économique, sociale et politique.

La Charte comme levier

La Charte de l'égalité entre les hommes et les femmes s'articule autour de cinq axes de progrès incluant chacun plusieurs thèmes. Le dossier appréhende les trois premiers axes de progrès. Chaque thème est traité selon le même déroulement. On identifie d'abord quelques problématiques cruciales et générales en se fondant sur l'analyse économique et les réalités vécues par les femmes dans le monde. Il s'agit ensuite de focaliser sur la situation en France en prenant appui sur les indicateurs nationaux majeurs, avant de mettre en avant les caractéristiques lorraines. Enfin, sont présentées des actions et voies empruntées pour résorber les difficultés identifiées et permettre aux

Mesure des rapports hommes-femmes et préalable à l'action

Les indicateurs statistiques de l'égalité entre les hommes et les femmes permettent d'établir rigoureusement, chiffres à l'appui, dans quelle mesure les rôles des femmes et des hommes diffèrent encore profondément dans nos sociétés. Il s'agit notamment du taux de féminisation parmi les élus politiques et les décideurs économiques, des conditions d'emploi et de vie des femmes et des familles, des spécificités féminines relatives aux questions de santé et de sécurité, etc. Ils constituent aussi un préalable à la déci-



femmes d'accéder à une citoyenneté pleine et entière.

Cet article restitue le thème de la lutte contre les violences envers les femmes de l'axe de progrès "le respect de la dignité de la personne". Auparavant, une brève synthèse des autres thèmes des trois premiers axes est livrée.

PARITÉ

La vie politique

La participation politique de tous les citoyens est essentielle à la démocratie. Le droit de vote des femmes est aujourd'hui quasi universel même si il n'a été acquis que récemment, en particulier en Europe. Toutefois, une faible représentation des femmes parmi les élus demeure : elles représentent 17% des parlementaires du monde. La situation dans les pays européens est variable. En France, la loi sur la parité a permis des progrès mais qui se sont insuffisamment diffusés. Par exemple, en Lorraine, la féminisation marquée de l'assemblée régionale se traduit imparfaitement dans la composition de l'exécutif.

Le monde économique

Dans de nombreux pays, les femmes ne se sont pas hissées

jusqu'aux niveaux de décision du monde économique. Pourtant, leur influence serait vraisemblablement bénéfique à plusieurs égards. En dépit d'une entrée massive dans l'emploi salarié au sein des pays de l'OCDE, la participation des femmes aux postes de décision et d'encadrement est de 40% inférieure à leur part dans l'emploi total. Une hypothèse fréquemment mobilisée est celle du "plafond de verre". En France, il y a 16% de femmes parmi les chefs d'entreprise salariés, ce taux est même de deux points inférieur en Lorraine.

Les fonctions publiques

Quantitativement, la participation des femmes aux fonctions publiques ne leur est pas défavorable. Toutefois, elle n'est pas exempte de phénomènes de ségrégation professionnelle et de difficultés d'accès aux postes de décision. Ainsi, les femmes occupent la moitié des postes de l'administration publique dans les pays de l'OCDE, mais très inégalement selon les types de services publics : 77% des emplois dans les services de santé contre 23% dans ceux de production et de réseaux publics. En France, les femmes représentent

une plus forte part de l'emploi public que de l'emploi privé, 59% contre 42% (début 2004), mais leur présence varie considérablement selon la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) et le corps de rattachement. En Lorraine, la surreprésentation des femmes dans les fonctions publiques est moindre.

La vie associative

Dans le secteur associatif comme dans les entreprises, les femmes sont sous-représentées dans les instances de décision. Ainsi, en Lorraine, les femmes constituent les deux tiers des salariés mais 40% des cadres. Comme participantes bénévoles, leur taux d'adhésion aux associations est inférieur à celui des hommes : 40% contre 49%. En revanche, elles s'engagent autant, une sur cinq assumant des responsabilités à l'instar de leurs homologues masculins. Et elles ne fréquentent pas les mêmes types d'associations : les femmes sont davantage parents d'élèves tandis que les hommes s'orientent de préférence vers les activités sportives.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Formation initiale

Dans le monde, 85 millions de filles ne sont pas scolarisées et fréquemment contraintes à travailler pour les besoins de la famille. Une conséquence est la moindre alphabétisation des femmes, particulièrement dans les pays les moins avancés. En Europe, les femmes accèdent désormais à part égale à l'enseignement, mais pas dans toutes les filières : aux plus féminisées telles que les Lettres et Arts s'opposent celles des Sciences où la prépondérance des hommes est marquée. En France, la forte participation des femmes au début du supérieur s'estompe au fil du cursus, particulièrement dans les voies les plus longues, sélectives, voire valorisantes sur le marché du travail. En Lorraine, en dépit de très bons résultats des bachelières, les mêmes stéréotypes d'orientation sont observables.

La charte de l'égalité entre les hommes et les femmes (8 mars 2004)

Aujourd'hui, la question de l'égalité entre les hommes et les femmes est plus que jamais à l'ordre du jour. Il est temps qu'elle soit posée en *termes nouveaux*, en identifiant clairement ses enjeux dans une société moderne :

- un enjeu démocratique, celui de l'égalité en droit et en dignité de tous les citoyens, hommes et femmes ;
- un enjeu économique, car l'égalité professionnelle est facteur de performance, de croissance et de dynamisme social ;
- un enjeu sociétal qui ouvre la voie à un nouveau contrat entre les hommes et les femmes ;
- un enjeu pour l'humanité, celui de l'affirmation d'une conscience universelle des droits fondamentaux.

Des axes de progrès

La démarche engagée avec la charte de l'égalité permettra de poursuivre, avec l'investissement et la détermination de tous, cinq objectifs majeurs :

- la parité politique et l'accès à la prise de décision : pour une responsabilité partagée et une citoyenneté à parts égales ;
- l'égalité professionnelle : pour une meilleure contribution des femmes au développement économique et des chances égales face à l'emploi ;
- le respect de la dignité de la personne : pour un accès renforcé aux droits, à l'autonomie et à la citoyenneté ;
- l'articulation des temps de vie : pour un nouvel équilibre des rôles sociaux entre les hommes et les femmes ;
- la solidarité européenne et internationale : pour la promotion des droits fondamentaux de la personne humaine.

Insertion professionnelle

Dans le monde et en Europe, les femmes travaillent un plus grand nombre d'heures que les hommes toutes activités confondues. Le constat est différent sur le seul champ des activités formelles et rémunérées. En dépit de progrès enregistrés au cours des dernières décennies, les taux d'emploi des femmes sont inférieurs à ceux des hommes : 56,6% contre 71,5% dans l'UE25 fin 2005. En France, l'activité des femmes croît régulièrement mais non sans difficulté : elles subissent durablement un surnombre et une exposition élevée au travail à temps partiel. Quant aux femmes lorraines, elles demeurent peu actives : leur taux d'activité est de 65% en 2004 contre 67,5% pour les femmes de France métropolitaine.

Mixité des emplois en entreprise

La spécialisation du travail des femmes se diffuse de la sphère domestique vers le domaine public. Ainsi, en dépit de la convergence des taux d'activité et d'emploi des hommes et des femmes, ces dernières sont nettement majoritaires dans les emplois liés aux soins et à l'éducation aux personnes, ainsi qu'à l'entretien de la maison. En Europe, elles sont concentrées dans les activités non marchandes et les métiers les moins qualifiés. En France, une femme sur trois est employée dans le secteur de l'éducation, santé, action sociale. En Lorraine, ces phénomènes de ségrégation professionnelle paraissent même plus marqués.

Lutte contre les discriminations

Les discriminations professionnelles envers les femmes sont de différents types. Les discriminations directes perdurent dans certains pays. En Europe, les discriminations sont essentiellement indirectes. Ainsi, du fait de préjugés divers concernant les compétences féminines, leur accès à certains métiers et

postes est difficile. Une conséquence salariale est que les femmes gagnent en moyenne horaire 15% de moins que les hommes dans l'UE25. La moindre rémunération des femmes est du même ordre tant en France qu'en Lorraine. Si une part de l'écart est imputable à une structure d'emplois différente entre les femmes et les hommes, l'autre est assimilable à de la discrimination salariale pure.

Éléments constitutifs de la carrière

Dans la plupart des pays industrialisés, les femmes ont massivement investi le monde du travail ces dernières années, mais souvent à des postes faiblement qualifiés. Aujourd'hui, elles prennent conscience qu'elles peuvent, tout comme les hommes, faire carrière. En France, entre 2003 et 2004, près de 686 000 femmes salariées du secteur privé et semi-public (soit 11% d'entre elles) accèdent à un groupe socioprofessionnel plus élevé dans la hiérarchie sociale. Par exemple, elles passent du statut d'employé à celui de profession intermédiaire. En Lorraine, elles sont près de 20 000 (10%) à progresser professionnellement. Le diplôme, la formation continue et la mobilité agissent positivement sur la carrière des femmes. À l'inverse, la maternité, le temps partiel et la profession du conjoint ne jouent pas toujours en leur faveur.

Création d'activité

Au cours des vingt dernières années, l'entrepreneuriat féminin s'est développé dans la plupart des pays industrialisés. Dans ce domaine, les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni font office de précurseurs. En France, la participation des femmes à la création d'entreprise est l'une des plus faibles au monde et semble n'avoir que peu évolué au cours du temps. En 2002 notamment, 268 500 entreprises sont créées, mais les femmes ne représentent que 29% des créateurs. En Lorraine cette même année, sur les 6 700 nouvelles entreprises, 27% sont créées par des femmes. Plus sou-

vent que les hommes, les femmes sont inactives lorsqu'elles créent leur entreprise. Elles disposent de moins de moyens et privilégient les activités du commerce et des services aux particuliers, telles que la coiffure ou les soins esthétiques.

RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE

Femmes et santé

La santé des femmes dépend de facteurs spécifiques. La grossesse et l'accouchement sont toujours les principales causes de décès, de maladies et d'incapacités des femmes en âge de procréer dans les pays en développement. Les femmes subissent d'autres risques sexuels, telles que les infections sexuelles transmissibles et les grossesses non désirées, d'autant plus que les rapports hommes-femmes sont inégalitaires dans la société. Dans les pays industrialisés, un enjeu majeur pour les femmes est de décider de leur maternité. À âge donné, les femmes ont une moindre mortalité que les hommes, avec pour conséquence une espérance de vie supérieure de sept années en France. Dans la région, certaines pathologies pèsent sur la mortalité et les femmes lorraines font partie de celles qui vivent en moyenne le moins longtemps en France.

Femmes et exclusion

Parmi les 1,2 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour, les femmes sont majoritaires. Leur pauvreté monétaire est fréquemment associée à une restriction de leurs libertés et de leurs capacités essentielles que sont l'accès à l'éducation ou aux biens essentiels, comme l'eau courante. Ces restrictions sont d'autant plus dommageables qu'elles se répercutent sur les enfants dont elles ont la charge. En Europe et en France, les risques de pauvreté monétaire pèsent fortement sur les femmes et les familles monoparentales. L'insécurité de l'emploi et le travail à temps partiel jouent un rôle déterminant. En Lorraine, 75 000 femmes sont pauvres, soit 40% de plus que les hommes dans cette situation.

Femmes âgées

Le vieillissement des populations est mondial. Il s'opère par la baisse de la fécondité et l'accroissement de l'espérance de vie. En France, avec une fécondité qui se maintient au seuil de renouvellement des générations, la croissance continue de l'espérance de vie joue un rôle central. Les femmes en bénéficient davantage que les hommes. Toutefois, le vieillissement des femmes pose des problèmes spécifiques tant en termes d'accompagnement familial et social, de santé et de dépendance, que d'autonomie financière. En Lor-

raine en 2015, plus de 125 000 femmes de plus de 60 ans vivront seules, et 35 000 personnes, dont deux tiers de femmes, seront dépendantes.

Femmes et immigration

Autrefois le fait des hommes, les migrations concernent désormais de très nombreuses femmes. En 2003, elles représentaient la moitié des 175 millions de migrants internationaux. Les crises économiques, la dégradation des services publics et des structures sociales sévissant dans de nombreux pays, jouent un rôle central dans la fémi-

nisation des migrations. Chaque année des millions de femmes occupent un emploi hors de leur pays dans le but de fournir des moyens de subsistance à leur famille. En France, les femmes migrantes sont majoritairement venues dans une logique de regroupement familial. Lorsqu'elles ne sont pas cantonnées au foyer, les femmes immigrées sont fréquemment dans des situations de sous-emploi. En Lorraine également, elles font l'objet de discriminations professionnelles et connaissent des taux d'activité particulièrement faibles.

Lutte contre les violences à l'encontre des femmes

De nombreuses violences sont commises à l'encontre des femmes dans toutes les régions du monde. Elles sont maximales dans le huis clos familial : en France, plus de 160 femmes meurent chaque année sous les coups de leur conjoint/concubin. Eu égard au taux de décès, les régions du Nord-Est, la Lorraine en particulier, présentent des indicateurs préoccupants. Ces phénomènes sont connus depuis peu. Divers progrès, tant dans le domaine des sources administratives que des enquêtes statistiques ad hoc, permettront à l'avenir de mieux évaluer et éradiquer les violences conjugales. Le contexte législatif est marqué par un renforcement de la prévention et de la répression de ces actes.

Selon la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur l'élimination de la violence contre les femmes de novembre 1993, "la violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée."

Violences conjugales

Les femmes subissent toutes formes de violence. Toutefois, les violences envers les femmes sont maximales dans le huis clos familial. La vie en couple apparaît comme le contexte le plus dangereux pour les femmes, à l'opposé des hommes davantage victimes

d'agressions physiques dans les espaces publics. Cette violence est fondée sur un rapport de forces ou de domination qui peut s'exercer de diverses manières : violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles... Lorsque des enfants sont témoins, ils sont durablement affectés dans leur développement social et affectif. Un enfant sur cinq répète la violence.

Des réalités observées partout dans le monde

Afin de disposer d'une vision comparable entre plusieurs régions du monde, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a mené en 2005 une étude multi-pays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes. Menée sur plusieurs continents, dans les villes comme

dans les campagnes, l'étude établit que jusqu'à 60% des femmes de certaines régions subissent des violences d'un partenaire intime. Elles déclarent avoir été physiquement maltraitées par celui-ci à un moment ou à un autre de leur vie, notamment à travers des abus sexuels.

Des tendances communes se dégagent parmi lesquelles on peut citer le rôle catalyseur de l'alcool, la reproduction des situations vécues dans l'enfance, l'existence du phénomène dans tous les milieux socio-économiques, la vulnérabilité des jeunes femmes, etc. Ces phénomènes concernent aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud. Des quelques études réalisées en Europe ressort un ordre de grandeur : une femme sur dix est victime dans son couple de violences psychologiques, physiques ou sexuelles.

Des phénomènes difficiles à évaluer

Les sources administratives sous-estiment les faits de violences entre conjoints. Toutes les violences ne font pas l'objet d'une plainte, c'est particulièrement le cas lorsque la victime et l'auteur se connaissent, a fortiori s'ils vivent en couple. Les victimes hésitent et renoncent fréquemment à enclencher une action publique contre un proche, à la fois par peur, par honte, et face au déni social plus ou moins marqué. Les victimes recourent alors à d'autres moyens de signalement, qu'il s'agisse de la simple inscription des faits sur un registre des autorités de police ou du recours à des associations d'aide auprès desquelles elles peuvent trouver de l'écoute et du soutien.

En France, les informations relatives aux violences conjugales sont plutôt récentes et assez disparates.

Elles n'émanent pas d'une seule source officielle couvrant l'ensemble du territoire. La connaissance des faits de violence entre conjoints nécessite donc d'agrèger différentes sources.

Pourtant, afin de tendre vers une évaluation exhaustive, seules des enquêtes spécifiquement dédiées à ces phénomènes, intégrant des protocoles particuliers, peuvent le permettre. Les premières évaluations du phénomène sont récentes, elles datent du milieu des années 80 aux États-Unis. Depuis, de nombreux pays ont engagé de tels travaux, notamment dans le cadre du programme Santé des femmes de l'OMS. En France, l'enquête Enveff, réalisée en 2000, est la première évaluation du phénomène en grandeur réelle.

Parallèlement aux progrès statistiques enregistrés, des dispositifs de lutte contre les violences conjugales se mettent en place en

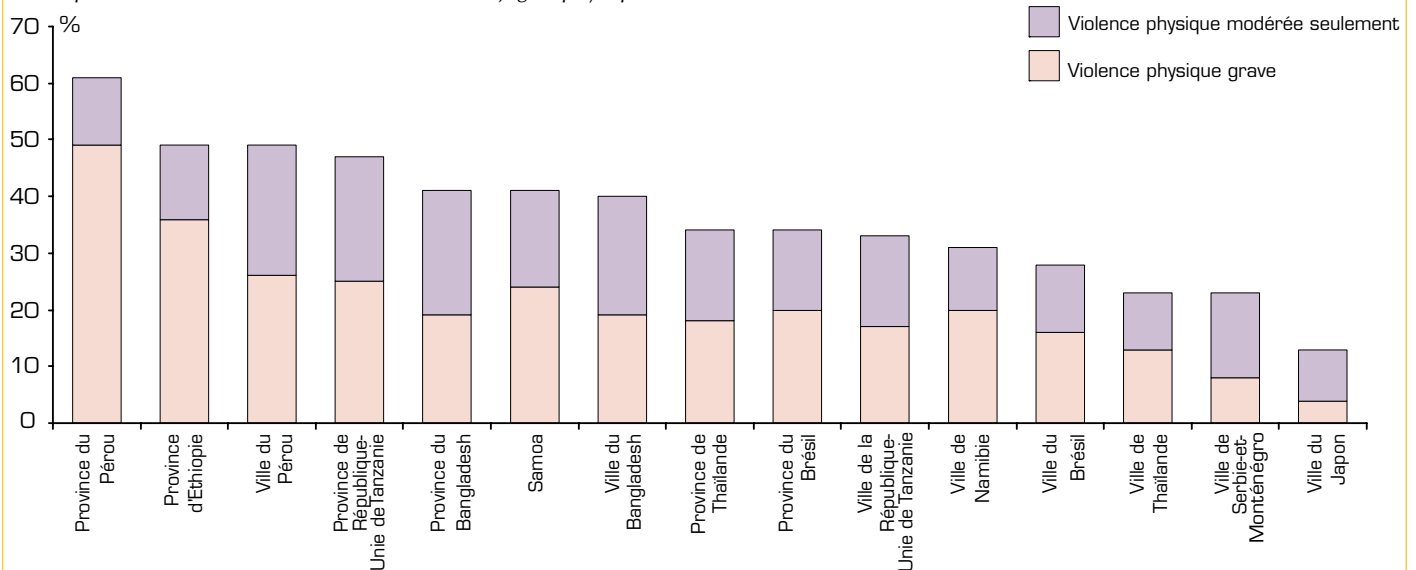
France. La loi du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les enfants. Un de ses principaux effets est de qualifier de délit toute violence sur concubin(e) ou ex-concubin(e). Sur le terrain, divers travaux sont en cours : amélioration de l'accueil par la police des femmes victimes de violences, recueil de la parole par les professionnels de santé, coordination entre les différents services impliqués, campagnes nationales de communication et d'information, etc.

Une femme meurt tous les deux jours de violences conjugales

Les décès, paroxysmes des violences faites aux femmes, sont une réalité connue et médiatisée depuis peu en France. En 2004, 162 femmes majeures sont décédées en France métropolitaine sous les

Jusqu'à 60% de femmes ont subi des violences par un partenaire intime

Proportion de femmes victimes de violence conjugale physique



Source : OMS, étude multi-pays 2005

Informations statistiques sur les violences envers les femmes

Sources administratives et rapports d'activité

Gendarmerie nationale
Police nationale (Direction centrale de la sécurité publique)
Préfecture de Police de Paris
Ministère de la Justice
Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)

Enquêtes

Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France métropolitaine (Enveff), 2000
Enquête Événement de vie et santé, Insee-Ministère des affaires sociales, 2005
Enquête de victimation, module «Cadre de vie et sécurité», Insee-Observatoire National de la Délinquance (OND), 2007

coups de leur conjoint ou concubin. De nombreuses autres femmes souffrent de violences, parfois régulièrement. En agrégeant les faits constatés par la gendarmerie et la police, plus de 35 000 cas de coups et blessures volontaires ont été recensés en 2004.

Avec un indice global de violence conjugale de 10%, c'est l'espace privé et familial qui est le lieu principal des violences de toutes natures pour les femmes selon l'Enveff. Ce taux dépasse même les 15% chez les jeunes femmes de 20 à 24 ans. Parmi les violences conjugales considérées, les pressions psychologiques sont les plus fréquentes avec 37% de femmes victimes. Ces pressions comprennent les actions de contrôle (exiger de savoir avec qui et où l'on a été, interdiction de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de la famille), d'autorité (imposer des façons de s'habiller, de se coiffer ou de se comporter en public) et des attitudes de dénigrement, de mépris.

Deux autres types de violences ont des occurrences élevées : 13,2% des femmes subissent des insultes et menaces verbales dans l'espace public et 16,7% subissent des pressions psychologiques au travail.

Mortalité suite à des violences conjugales en Lorraine

À partir des données fournies par la gendarmerie et la police nationales sur les cas de décès dans le couple, une cartographie des taux de décès par million d'habi-

tants peut être dessinée sur une période couvrant partiellement les années 2003 et 2004. Les régions ayant connu le plus grand nombre de décès suite à des violences conjugales, plus de trois par million d'habitants, forment une zone englobant les régions du Nord-Est de la France, à l'exception de l'Alsace, à laquelle s'ajoutent le Limousin et les Pays de la Loire. Avec treize meurtres et un taux de 5,63 par million d'habitants, la Lorraine est située en troisième position après le Nord-Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne. Six crimes ont

Plus de 35 000 cas de coups et blessures volontaires constatés en France en 2004

Faits commis sur femmes majeures par conjoint ou concubin	2002	2003	2004
Assassinats et meurtres	123	136	139
Tentatives d'homicides	83	102	103
Coups et blessures suivis de mort	23	44	23
Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels	30 661	34 721	34 848

Source : Calcul Observatoire National de la Délinquance (OND) à partir des données de la Police et de la Gendarmerie

Une femme sur dix a subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois

Part des femmes (en %) ayant subi	20-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-59 ans	Ensemble
Dans l'espace public*					
Insultes et menaces verbales	24,9	15,2	11,7	8,6	13,2
Agressions physiques	2,8	1,6	1,2	1,7	1,7
Être suivie	12,4	5,8	4	2,8	5,2
Exhibitionnisme	8,9	3,3	1,7	1,2	2,9
Avances et agressions sexuelles	6,5	2,6	0,9	0,5	1,9
Indice global de harcèlement sexuel (1)	21,9	9,9	5,9	3,9	8,3
Au travail**					
Insultes et menaces verbales	11,7	10,1	8,8	6,2	8,5
Pressions psychologiques	20,2	18,6	15,2	15,7	16,7
– dont harcèlement moral (2)	5,2	4,7	3,6	3,1	3,9
Destruction du travail, de l'outil de travail	3,6	2,8	2,3	1,3	2,2
Agressions physiques	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
Harcèlement sexuel	4,3	2,8	1,9	0,7	1,9
Violences conjugales***					
Insultes et menaces verbales	6,1	4,1	4,3	3,9	4,3
Chantage affectif	2,7	1,4	2,3	1,6	1,8
Pressions psychologiques	51,2	40,1	35,4	32,6	37
– dont harcèlement moral (3)	12,1	8,3	7,5	6,5	7,7
Agressions physiques	3,9	2,5	2,5	2,2	2,5
Viols et autres pratiques sexuelles imposées	1,2	0,9	1	0,6	0,9
Indice global de violence conjugale (4)	15,3	11	10	8	10

(1) Avoir, au moins une fois, été suivie ou en présence d'un exhibitionniste, ou avoir subi des avances ou une agression sexuelle.

(2) Parmi les trois composantes de cet indice [brimades, critiques ou dénigrement, mise à l'écart], l'une au moins a une occurrence fréquente.

(3) Avoir subi plus de trois faits constitutifs des pressions psychologiques dont l'un au moins a une occurrence fréquente.

(4) Avoir subi du harcèlement moral ou des insultes répétées, ou du chantage affectif, ou des violences physiques ou sexuelles.

Champ : * ensemble des femmes de 20 à 59 ans ; ** femmes de 20 à 59 ans ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédant l'enquête ; *** femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : enquête Enveff, 2000

L'action des Services des Droits des Femmes et de l'Égalité en faveur des femmes victimes de violences conjugales en Lorraine

La lutte contre les violences faites aux femmes est un axe prioritaire de la politique du Ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité. La Délégation régionale et les Missions départementales aux droits des femmes et à l'égalité sont chargées de mettre en œuvre localement cette politique sous l'autorité des Préfets. Elles agissent dans le cadre de la Commission départementale d'actions contre les violences faites aux femmes. En outre, en Moselle des Protocoles de lutte contre les violences faites aux femmes ont été signés le 30 juin 2006 par ressort des Tribunaux de Grande Instance de Metz, Sarreguemines et Thionville.

Quelques axes guident l'action :

- **Favoriser la connaissance mutuelle des organismes et professionnels de terrain** que sont les instances judiciaires, les forces de sécurité, l'ordre des avocats, les services d'aide aux victimes, les collectivités locales, les travailleurs sociaux, les professionnels de santé, les bailleurs sociaux.
- * La mise en réseau territoriale des professionnels chargés de l'accueil est confiée, selon les départements, aux Centres d'Information sur les Droits des Femmes ou aux Centres d'Hébergement d'Urgence.
- * La sensibilisation et la formation des professionnels prend la forme d'actions de formation interinstitutionnelle par bassin territorial ou de sensibilisation/formation par catégorie de professionnels dans le cadre de la formation initiale et/ou continue.
- **Informers les femmes et soutenir les victimes**, par la réalisation de documents d'information départementaux (dépliants, affiches, cartes) et en relayant les campagnes nationales de communication.
Un soutien particulier est apporté aux dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences développé par les associations.
- **Favoriser la prise en compte du phénomène des violences**, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ainsi que des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ou des Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Un exemple de dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales :

le Programme d'Accompagnement des situations de Violences (PAV) de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM) dans le bassin messin

La violence conjugale nécessite une approche globale : le PAV facilite la gestion des situations de violence sur un plan juridique, psychologique et corporel, la reprise de la responsabilité face à cette violence et la prévention de la récurrence par un mieux-être et une prise en compte de la souffrance.

S'appuyant sur les Centres d'Hébergement de l'AIEM à Metz, le PAV propose :

Un accueil et une orientation personnalisés (éventuellement un hébergement)

Une information juridique individualisée

Une écoute et un accompagnement psychologique émotionnel et corporel (relaxation)

Une information collective juridique et sociologique sur la violence conjugale, et des repères de compréhension et des stratégies de comportement pour les victimes et leur entourage

Un groupe de paroles à orientation thérapeutique

Une formation à l'auto-défense (Wendo) pour reprendre confiance, se protéger et se défendre

Une consultation conjugale

Des actions de prévention auprès des adolescents dans les collèges et les lycées

Un accueil/accompagnement des auteurs de violences.

Le Programme d'Accompagnement des situations de Violences permet depuis 8 ans d'offrir à toutes personnes confrontées à la violence conjugale et familiale ou sociale, qu'elles soient hébergées ou non par l'AIEM, une approche pluridisciplinaire et un ensemble de réponses diversifiées. Ces prestations peuvent être utilisées dans leur totalité ou partiellement. Elles associent des séquences individuelles et collectives sur la base du volontariat.

465 femmes ont bénéficié d'un accueil sans hébergement en 2006 (aide à la décision, information juridique), 31 femmes ont été accompagnées juridiquement. 77 ont participé à l'information collective ; 48 ont été formées à l'auto-défense. 169 personnes ont été suivies psychologiquement (accompagnement individuel et participation au groupe de paroles).

Pour bénéficier de ce programme, les contacts à l'AIEM :

➤ **Accueil avec hébergement 24h/24** : Centre d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence - Gîte des Hauts de Sainte-Croix - Place Sainte-Croix - 57000 METZ

☎ **03 87 76 07 55**

Appui juridique : Arlette TORLOTING , Dominique PIQUET

➤ **Accueil sans hébergement** : Maison d'Accueil et de Réinsertion Sociale - 6 bis rue aux Ossons - 57000 METZ

☎ **03 87 75 88 88**

Anne-Marie BOURELLE, Marie-Claude TOMASSI, Chantal BOULIER (Sur rendez-vous)

Savoir plus :

Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité :

www.femmes-egalite.gouv.fr

Observatoire National de la Délinquance :

www.inhes.interieur.gouv.fr

Organisation Mondiale de la Santé :

www.who.int/fr

Retrouvez l'intégralité du dossier "Femmes ... Réalités" à l'adresse :

www.insee.fr/lorraine

rubrique : publications

été signalés en Meurthe-et-Moselle, cinq en Moselle, deux dans les Vosges et aucun dans la Meuse. Au niveau infra-départemental, les taux plus élevés se situent dans les zones urbaines et densément peuplées.

■ **Chantal GRAU**,
Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

■ **Laurence LABOSSE**

■ **Nicole MARC**

■ **Gérard MOREAU**
Insee Lorraine

Lorraine : taux élevé de décès suite à des violences conjugales

Région	Nombre de décès	Taux (par million d'habitants)
Nord-Pas-de-Calais	28	7,01
Champagne-Ardenne	9	6,70
Lorraine	13	5,63
Limousin	4	5,63
Franche-Comté	6	5,37
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24	5,33
Pays de la Loire	13	4,03
Ile-de-France	42	3,83
Rhône-Alpes	20	3,54
Haute-Normandie	6	3,37
Picardie	6	3,23
Centre	7	2,87
Languedoc-Roussillon	6	2,61
Aquitaine	7	2,41
Midi-Pyrénées	5	1,96
Bourgogne	3	1,86
Poitou-Charentes	3	1,83
Basse-Normandie	2	1,41
Bretagne	4	1,38
Alsace	2	1,15
Auvergne	1	0,76
Corse	0	0
France métropolitaine	211	3,61

Source : Recensement des cas de décès dans le couple - Gendarmerie nationale et Police nationale, 2003-2004

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France métropolitaine (Enveff)

L'Enveff, lancée et réalisée en 2000 par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs, est la première enquête nationale de grande ampleur dédiée aux violences subies par les femmes. Ses objectifs étaient de :

- mesurer la fréquence sur douze mois des violences interpersonnelles, verbales, psychologiques, physiques et sexuelles subies par les femmes d'âge adulte dans leurs différents cadres de vie : espaces publics, vie professionnelle, vie de couple, relations avec la famille ou les proches, ce quel que soit l'auteur des violences ;
- mesurer la fréquence des violences physiques subies par les femmes depuis l'âge de 18 ans et celle des violences sexuelles subies pendant toute la vie ;
- analyser le contexte familial, social, culturel, économique des situations de violences ;
- étudier les réactions des femmes aux violences subies et leurs recours auprès de leur entourage et des services institutionnels ;
- analyser les conséquences de la violence sur la santé physique et mentale, la vie familiale et sociale, l'usage de l'espace.

La collecte des données a été menée de mars à juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant, hors institution, en métropole. Elle a été effectuée par téléphone, de telle sorte à créer la bonne distanciation dans la relation enquêteur/enquêté pour des sujets sensibles et à assurer le respect de l'anonymat total, la confidentialité et la sécurité des personnes interrogées.

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2007